

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2023

FAVORISER L'ACCOMPAGNEMENT DES COUPLES CONFRONTÉS À UNE FAUSSE
COUCHE - (N° 912)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 30

présenté par

Mme Leboucher, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre noir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois après la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'accessibilité du dépistage de l'endométriose et son impact sur la prévention des risques de fausse couche précoce.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les député·es membres du groupe parlementaire LFI-NUPES sollicitent la remise d'un rapport sur l'étendue du dépistage de l'endométriose auprès des françaises dans le but de prévenir les risques de fausse couche précoce.

Selon l'Inserm, les femmes atteintes d'endométriose présentent un sur-risque de fausse couche précoce au premier trimestre de grossesse, soit 10% de fausses couches supplémentaires en comparaison avec les autres femmes. Selon le ministère de la Solidarité et de la Santé,

l'endométriose concerne 1,5 million de personnes en France. Le retard diagnostique lié à la maladie serait de 7 ans.

Une politique de prévention ambitieuse permettrait de détecter cette maladie répandue et de prévenir les risques de fausse-couche : 40% des femmes souffrant de douleurs pelviennes chroniques, en particulier au moment des règles, sont atteintes d'endométriose. Il est urgent d'organiser à grande échelle le dépistage de l'endométriose : par cet amendement, nous proposons que ce rapport étudie, entre autres, la création d'une consultation obligatoire, entièrement prise en charge par l'assurance maladie, dédiée au dépistage et à la prévention de cette pathologie pour toutes les jeunes femmes entre leur seizième et leur dix-huitième anniversaire.